



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES PAR LES PARENTS DE CONFESSION MUSULMANE À DPS

DPS s'engage à offrir un environnement d'apprentissage exempt de discrimination illégale et de harcèlement.

Mon enfant sera-t-il informé lorsqu'un aliment contient du porc ?

Les services d'alimentation et de nutrition ont récemment institué un autocollant « porc » qui indique qu'un aliment contient du porc. En général, les petits déjeuners et les déjeuners DPS contiennent rarement du porc. Vous pouvez aborder les questions ou préoccupations avec le responsable culinaire de votre école.

DPS permet-elle à mon enfant de manquer l'école pour les fêtes musulmanes ?

Oui. Le règlement DPS sur l'assiduité JHB-R accepte l'observation des fêtes religieuses comme une raison valable pour justifier une absence. Contactez votre école à l'avance afin qu'ils sachent que la fête approche et que votre enfant sera absent.

Mon enfant est-il autorisé à prier à l'école ?

Oui. DPS s'abstient de toute discrimination contre les élèves fondée sur les croyances religieuses, et les élèves sont autorisés à prier et à exercer leur religion à l'école tant que ces activités n'interfèrent pas avec l'environnement scolaire. Nous encourageons les familles à discuter avec les responsables scolaires pour s'assurer que leurs besoins religieux sont pris en compte de manière non perturbatrice.

Que puis-je faire lorsque mon enfant est victime de harcèlement parce qu'il est musulman ?

L'élève ou son tuteur est encouragé à signaler rapidement l'incident à un chef d'établissement, à un conseiller psychosocial, à un enseignant ou au Responsable de la conformité du district pour les élèves (Bureau de l'équité et de l'égalité des chances des élèves) verbalement ou par écrit à l'aide du formulaire AC-E2 : « Formulaire de plainte pour discrimination/harcèlement ». Informez la direction de l'école si vous estimez que l'incident crée un environnement dangereux pour votre enfant. Parlez à votre enfant de ses sentiments et apportez-lui votre soutien dans le traitement de tout sentiment résiduel de peur ou d'anxiété. Les élèves peuvent également signaler des incidents via Safe2Tell au [1-877-542-7233 \(Safe2Tell.org\)](tel:1-877-542-7233) ou appeler la ligne d'assistance familiale et communautaire au [720-423-3054](tel:720-423-3054).

Les enseignants DPS reçoivent-ils une formation sur la sensibilité culturelle ?

Oui. Tous les nouveaux enseignants DPS sont tenus de prendre 1,5 heure de formation de sensibilisation aux préjugés et 1,5 heure de formation adaptée à la culture. Le district offre plusieurs programmes facultatifs, dont le développement professionnel dans l'éducation adaptée à la culture, qui comprend 12 heures de formation initiale et avancée ; une formation de deux jours appelée DPS Aspire pour les enseignants leaders et responsables et une formation initiale et avancée de sensibilisation aux préjugés pour tous les membres du personnel.

DPS propose-t-elle actuellement l'arabe comme option de langue ?

Actuellement, le lycée South propose Arabe I pour les élèves désireux d'apprendre l'arabe et Arabe Héritage pour les élèves ayant déjà une expérience avec l'arabe.

Quel autre type de soutien DPS offre-t-elle aux élèves dont la langue maternelle est l'arabe ?

Les écoles reçoivent un tuteur de langue maternelle paraprofessionnel pour chaque 15 locuteurs natifs d'une langue pour soutenir les élèves dans leurs salles de classe ELA. Actuellement, les écoles dotées de tuteurs de langue maternelle arabophones sont : Denver Green School (École verte de Denver), Ellis, Hamilton, Holm, McMeen, Merrill, Montclair, Place Bridge, Samuels, South, Joe Shoemaker, Southmoor et University Park.

DPS offre-t-elle des services de traduction et d'interprétation aux parents ?

Oui, ces services sont fournis gratuitement aux parents. Si vous avez besoin d'un service de traduction ou d'interprétation, veuillez demander à votre responsable d'école de soumettre une demande suffisamment à l'avance (sept jours, si possible) au bureau des Services multiculturels de DPS. Pour des besoins urgents ou imprévus, chaque école a accès à un service d'interprétation téléphonique.